

Code la route à vélo : les panneaux

Même si les cyclistes n'ont pas besoin d'un permis pour conduire leur vélo, ils doivent respecter le Code de la route. Une série de dispositions est appliquée pour assurer leur sécurité et celle des autres. Voici un focus sur les panneaux qui concernent les cyclistes.

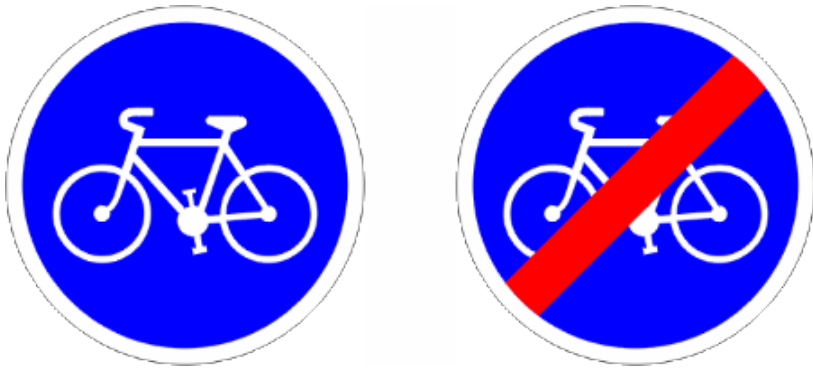


Les panneaux d'interdiction, d'obligation et de danger



B9b

Comme tous les panneaux d'interdiction du Code de la route, ceux dédiés aux cyclistes ont aussi un format rond à fond blanc et sont entourés d'une bande rouge. Parmi eux, le panneau B9b interdit l'accès des vélos à une rue, une zone ou un lieu ouvert à la circulation publique. Il est souvent placé là où il y a une piste réservée aux cyclistes dans le sens de circulation fixé.



B22a / B40

Les signalisations d'obligation, quant à elles, ont une forme ronde, mais au fond bleu. Le panneau B22a indique une piste ou bande cyclable obligatoire, dédiée aux cyclistes. Le panneau B40 marque la fin de cette voie obligatoire.

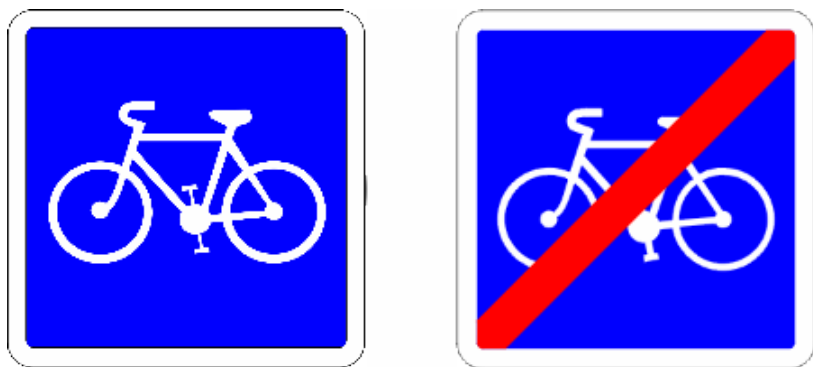


A21

En forme de triangle et bordé d'une bande rouge, le panneau de danger A21 sert à avertir les autres utilisateurs de la route de la présence de cyclistes pouvant traverser.

Les panneaux indicateurs et directionnels

Différentes signalisations d'indications sont consacrées aux cyclistes. Elles servent à leur communiquer des informations importantes sur l'utilisation du véhicule. Généralement, ces panneaux sont de forme carrée à fond bleu, entourés d'un listel blanc.




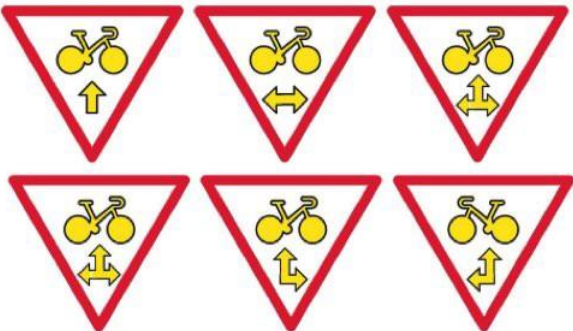
C113 / C114

Le C113 indique une piste ou bande cyclable qui est recommandée et réservée aux cyclistes. Le panneau C114 marque sa fin.



C115 / C116

Clôturé par le C116, le C115 indique une voie verte, destinée uniquement aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'à tout autre moyen de transport non motorisé.

 <p>M12 Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu rouge pour aller dans une direction indiquée par les flèches à la condition de ne pas gêner les usagers ayant le vert.</p>	<p>Exemples de variantes du M12</p> 
---	---

Créés depuis 2012 en France, les panneaux M12 « Cédez le passage cycliste au feu » donne la possibilité aux cyclistes de tourner à droite et/ou à gauche ou d'aller tout droit, même si le feu est rouge. Toutefois, cette option n'écarte pas l'ordre de priorité envers les piétons.



B52 (rien à voir avec le cocktail)

La signalisation B52 définit une zone de rencontre entre les cyclistes, les piétons et les véhicules motorisés, où la vitesse ne doit pas dépasser les 20km/h.

Quelques règles de sécurité à respecter

Un vélo est un moyen de locomotion simple, économique et aussi écologique. De plus, faire du vélo est une excellente activité physique permettant de garder la forme. Cependant, avant de se mettre au guidon, il faut disposer des équipements adéquats et prendre conscience du Code de la route associé.

Ainsi, roulez bien à droite, de préférence à une vitesse inférieure à 20 km et respectez les panneaux de signalisation. De plus, pensez à vérifier régulièrement l'état de votre vélo.

Vous connaissez maintenant les différents panneaux pour rouler en sécurité. Plus question de faire une infraction sur la route. Alors, à vos guidons !